



## **Règlement Course Pédestre du Miroir des Eaux**

### **1 – Organisateur :**

- Association « miroir des Eaux » /Mairie de Cervens

### **2 – Date et Lieu :**

- Le Samedi 28 Août 2021 à Cervens (74)
- Départ courses « adultes » → 21h
- Départ de la marche nordique → 19h45
- Départ de la marche → 19h46
- Départ de la première course « enfants » → 16h00

### **3 – Droit d'inscription :**

- *Inscription en ligne uniquement :*  
16 € pour la grande course et la marche chronométrée, 11€ pour la marche et 6€ pour les courses Enfants
- En raison de la crise sanitaire et pour éviter tout encombrement au point « retrait dossard » ***aucune inscription sur place ne sera enregistrée cette année.***
- En cas d'annulation de la course en raison du Covid, les engagements enregistrés seront remboursés intégralement.

### **4 – Epreuves :**

- Course à pied sur chemin et route ouverte de la catégorie Eveil athlétique à la catégorie Vétéran.
- Une marche nordique et une marche non chronométrée de 9,5 km

#### *Distances et catégories :*

<b>EVEIL ATHLE</b>	2012/13/14	0,9 km
<b>POUSSIN</b>	2010 / 2011	1,8 km
<b>BENJAMIN</b>	2008 /2009	2,8 km
<b>MINIMES</b>	2006 / 2007	3,2 km
<b>CADET</b>	2004 / 2005	12 km
<b>JUNIORS</b>	2002 / 2003	12 km
<b>ESPOIRS</b>	1999 /2001	12 km
<b>SENIORS</b>	1987 / 1998	12 km
<b>M0 à M10</b>	1986 et avant	12 km

La course de 12km se déroule en semi-nocturne (départ à 21h)

## **5 – Dossards :**

- Seuls les athlètes munis d'un dossard officiel, ni plié ni coupé, sont autorisés à courir dans les épreuves prévues pour la catégorie
- **Pour les athlètes mineurs non licencié** présenter l'**autorisation parentale signée** figurant sur le **bulletin d'inscription ou en annexe du présent règlement.**
- **Le dossard doit être visible.** Il sera fixé devant sur le maillot ou une ceinture porte-dossard.
- **Le transfert d'inscription n'est pas autorisé :** risque de non couverture RC et garanties individuelles par nullité de l'inscription.
- Retrait des dossards **jusqu'à 15h30 pour les courses jeunes et 19h30 pour les autres courses.**
- Pour le retrait des dossards **présentation obligatoire de la licence (ou d'une photocopie de la licence) ou du certificat médical pour les non-licencié(e)s**

## **6 – Participation des athlètes handicapés :**

- L'épreuve n'est pas apte à recevoir des athlètes handisports.

## **7 – Accompagnateurs – Aide - Assistance :**

- Les cyclistes suiveurs sont interdits.
- Le règlement sportif de la FFA n'autorise pas les aides apportées aux athlètes en compétition, que ce soit par l'utilisation de certains matériels (règle F144.2(b), prohibant radio, lecteur de cassette ou cd, téléphone portable ou équipement similaire), ou en ayant recours à un ou des accompagnateurs. Les podomètres ou GPS ne sont pas considérés comme une aide.

## **8 – Sécurité :**

- La course de 12km se déroulant en semi-nocturne, **les participants sont vivement invités à porter un dispositif éclairant type lumière frontale.**
- Un poste de secours sera présent sur place et assurera la sécurité (*Fédération Française Sauvetage et Secourisme*). Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance pour raison de santé.

## **9 – Vestiaires - Douches:**

- En raison de la crise sanitaire, **l'accès aux douches et aux vestiaires sera fermé cette année.**

## **10 – Responsabilité :**

- **L'organisateur** a souscrit une assurance **Responsabilité Civile.**
- **Les licenciés FFA, UFOLEP, FSGT** sont couverts par l'assurance liée à **leur licence.**
- **L'assurance individuelle accident, non obligatoire,** demeure à la charge **des autres participants.**
- Les organisateurs de la course « Miroir des eaux » décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation qui pourraient se produire le jour de l'épreuve.

## **11 – Résultats :**

- Des résultats imprimés seront affichés à la suite de l'épreuve.
- Les renseignements suivants apparaîtront : Place au classement général, Nom et Prénom, numéro de dossard, Catégorie d'âge, club ou ville, performance réalisée, classement dans la catégorie, numéro

de licence, sexe (M ou F).

## **12 – Droit à l'image :**

- Les organisateurs de la course du « Miroir des Eaux » se réservent le droit d'utiliser les photos réalisées lors des courses sans contre-partie pour le besoin de ses publications.

## **13 – Certificat médical :**

- Les licencié(e)s *FFA compétition, FFA santé loisirs option running, FFA pass running* devront obligatoirement fournir leur licence (ou une photocopie de la licence) en cours de validité à la date de la manifestation.
- Les licences compétition **FFTri, FFCO et FFPM** ne sont plus acceptées.
- Les licencié(e)s **d'autres fédérations agréées** devront obligatoirement fournir leur licence (ou une photocopie de la licence) en cours de validité à la date de la manifestation et sur laquelle doit apparaître, **par tous les moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.**
- Les non-licencié(e)s devront obligatoirement présenter un certificat médical :

**de non contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.**

OU

Ⓢ **de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.**

- Les participants étrangers sont tenus de fournir un **certificat médical**, rédigé en langue française, de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

## **Règles particulières liées au protocole sanitaire :**

- Le port du masque reste obligatoire jusqu'au départ de la course ;
- Veillez à respecter la distanciation notamment aux abords des aires de départ/arrivée et de retrait des dossards ;
- Des flacons de gel seront à votre disposition aux abords des tables de retrait des dossards ;
- Le retrait des dossards sera échelonné entre 14h30 et 15h30 pour les courses enfants et entre 17h30 et 19h30 pour éviter les rassemblements.